

Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für die Berggebiete (SAB)
Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB)
Gruppo svizzero per le regioni di montagna (SAB)
Gruppa svizera per las regiuns da muntogna (SAB)

3001 Bern / Seilerstrasse 4 / Postfach / Tel. 031/ 382 10 10 / Fax 031/ 382 10 16
www.sab.ch info@sab.ch Postkonto 50-6480-3



Communiqué de presse N° 1163

Berne, le 22 mars 2019

Pas de report de la réforme fiscale et du financement de l'AVS

Le Groupement suisse pour les régions de montagnes (SAB) soutient le projet relatif à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA). Il contribue de manière importante à la compétitivité de l'économie suisse et à la protection de la prévoyance vieillesse. La prise en compte des préoccupations des cantons assure une juste répartition de la charge de ce projet.

Le SAB est satisfait par la solution présentée dans le cadre de la RFFA, qui résulte de longues discussions politiques. La suppression des privilèges dont bénéficient les sociétés à statut fiscal spécial, permet au système suisse de se conformer aux normes internationales, tout en assurant aux entreprises concernées une plus grande sécurité en matière de droit et de planification. La RFFA contribue ainsi à renforcer l'attractivité de la place économique suisse et à préserver les emplois.

Prise en compte des préoccupations cantonales

Le SAB estime que la prise en considération des préoccupations cantonales est particulièrement positive. En effet, suite à l'introduction de cette réforme, les cantons toucheront 21,2% de l'impôt fédéral direct, au lieu des 17% versés actuellement. Cette mesure, demandée par le SAB dans le cadre de la consultation sur la proposition fiscale, assure une juste répartition des charges entre les différents niveaux étatiques. De plus, le SAB constate avec satisfaction que cette réforme prévoit un versement de 180 millions de francs par an, durant une période de sept années, en faveur des cantons à faibles ressources.

La plupart des cantons à faibles potentiels de ressources n'ont que peu de sociétés à statut privilégié sur leur territoire. Ils sont néanmoins contraints de réduire leurs taux d'imposition, afin d'assurer leur compétitivité fiscale au niveau intercantonal. Il était donc nécessaire d'introduire un mécanisme de compensation.

Un financement complémentaire urgent en faveur de l'AVS

Les mesures de politique sociale, comprises dans la RFFA, sont centrales du point de vue du SAB, car elles constituent un complément indispensable. Selon les prévisions actuelles, la caisse de compensation de l'AVS enregistrera ses premières pertes, au plus tard en 2030. Il est donc urgent d'agir pour assurer les prestations de l'AVS à long terme. Les contributions supplémentaires fournies par la RFFA, soit quelque 2 milliards de francs par an, constituent un premier pas important dans cette direction.

L'évolution démographique représente un défi central pour les régions de montagnes et les espaces ruraux. En raison de l'exode des personnes en âge de travailler, certaines régions ont déjà un taux de dépendance de plus de 40%. C'est pourquoi il est particulièrement important, pour ces régions, qu'elles puissent compter sur un système de prévoyance vieillesse qui soit à la fois efficace et durable.

Informations complémentaires :

- Christine Bulliard-Marbach, Présidente du SAB et Conseillère nationale, Tél. 079 449 05 69
- Thomas Egger, Directeur du SAB et Conseiller national, Tél. 079 429 12 55